



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 32230

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de rendre obligatoire une formation spécifique aux pathologies liées au stress pour les médecins du travail. La récente étude menée par l'IFAS (Institut français de l'anxiété et du stress), au sein des services de médecine du travail de plusieurs entreprises industrielles, a permis de révéler des chiffres inquiétants. Sur près de 12 000 salariés interrogés, un sur quatre présente un niveau de stress pouvant devenir un facteur de risque grave pour sa santé. A l'heure où les pouvoirs publics imposent des normes afin d'assurer la sécurité physique dans l'entreprise, il lui demande s'il ne pourrait être envisagé d'assurer également une meilleure prévention sanitaire des personnels en rendant obligatoire et à titre confidentiel, la détection du stress lors de la visite annuelle de la médecine du travail. Il estime que cette mesure de santé publique préviendrait le développement de pathologies physiques et mentales préjudiciables au salarié et à l'entreprise qui l'emploie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32230

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 458